



TRANSCRIPTION

PROJET D'ORDRE DU JOUR
SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JANVIER 2022
Par vidéoconférence
16 h

Présents :

- X Monsieur Steve Plante, maire
- X Monsieur Michel Ouellet, conseiller au siège n°1
- Monsieur Michel Martineau, conseiller au siège n° 2
- X Madame Manon Leblanc, conseillère au siège n° 3
- X Madame Dona Bouchard, conseillère au siège n° 4
- X Monsieur Stéphane Amireault, conseiller au siège n° 5
- Madame Vicky Robichaud, conseillère au siège n° 6
- X Madame Guylaine Comtois, directrice générale
- X Madame Flavie Robitaille, greffière et directrice générale adjointe

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire Steve Plante procède à l'ouverture de la séance et constate le quorum.

1.1 Résolution approuvant l'ordre du jour de la présente séance

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Je propose d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

1.2 Résolution approuvant le procès-verbal de la séance précédant la présente séance

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Je propose d'approuver le procès-verbal des séances suivantes :

- Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 15 décembre 2021
- Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de L'Épiphanie tenue le 15 décembre 2021

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2. RÉGLEMENTATION

2.1 Résolution autorisant l'adoption du premier projet du Règlement numéro 353-21 modifiant le Programme Particulier d'Urbanisme de la Paroisse de L'Épiphanie intégré à l'annexe A du Règlement du plan d'urbanisme numéro 277-07-13 afin d'y réviser la grille de spécifications de la zone C2-01

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

Le présent règlement a pour objet de réviser la grille de spécifications de la zone C2-01 incluse à l'annexe A du Programme Particulier d'Urbanisme de l'ancienne Paroisse de L'Épiphanie. Il vise à retirer certains usages commerciaux, par exemple des commerces de machinerie agricole. Cette zone est située dans la partie sud de la route 341.

Je propose d'adopter le projet de règlement tel que déposé.

Madame la Conseillère Manon Leblanc

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.2 Avis de motion du Règlement numéro 353-21 modifiant le Programme Particulier d'Urbanisme de la Paroisse de L'Épiphanie intégré à l'annexe A du Règlement du plan d'urbanisme numéro 277-07-13 afin d'y réviser la grille de spécifications de la zone C2-01

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

Je donne avis que, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 353-21 sera présenté pour adoption.

2.3 Résolution autorisant l'adoption du premier projet du Règlement numéro 354-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et ses amendements afin d'inclure des modifications omnibus

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Le présent règlement a pour objet :

- 1) Retirer certains usages commerciaux de la zone C2-01 (au sud de la route 341);
- 2) Interdire les projets intégrés résidentiels ou commerciaux sur le territoire;
- 3) Autoriser certains usages publics partout sauf à l'intérieur de la zone agricole permanente;
- 4) Modifier les définitions de terrains;
- 5) Modifier les usages où l'entreposage est accessoirement autorisé;
- 6) Modifier les normes d'entreposage générales;
- 7) Intégrer des normes pour exiger le paiement de frais de parc à la construction de certains nouveaux bâtiments principaux;
- 8) Modifier les normes d'implantation sur un terrain bénéficiant de droits acquis;
- 9) Modifier l'application des droits acquis du règlement de zonage suite à une destruction;
- 10) Exiger un certificat de conformité pour tous types d'intervention en zone sujette aux glissements de terrain.

Je propose d'adopter le projet de règlement tel que déposé.

Madame la Conseillère Manon Leblanc

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.4 Avis de motion du Règlement numéro 354-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 278-07-13 et ses amendements afin d'inclure des modifications omnibus

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Je donne avis que, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 354-22 sera présenté pour adoption.

2.5 Résolution autorisant l'adoption du premier projet du Règlement numéro 577-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 577 et ses amendements afin d'inclure des modifications omnibus

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Le présent règlement a pour objet :

- 1) Interdire les projets intégrés résidentiels sur le territoire;
- 2) Diminuer le nombre de logement permis dans la zone M-41 de 6 à 2, (caisse populaire au presbytère);
- 3) Modifier les usages résidentiels permis ainsi que les marges avant et avant secondaire prévus dans la zone M-42, (rue Leblanc côté rivière);
- 4) Ajouter des points à la ligne PIIA et à la ligne zone sujette à des mouvements de terrain pour la zone M-46, (salon funéraire à la rue du Vieux-Moulin);
- 5) Retirer l'usage unifamiliale jumelé et commerce d'accommodation dans la zone M-64, (rue des Sulpiciens côté rivière entre la rue Onulphe-Peltier et l'école St-Guillaume);
- 6) Baisser le nombre de logement maximal de 20 à 1 pour la zone M-65 ainsi que de retirer les possibilités d'usages commerciaux dans cette zone, (rue des Sulpiciens entre la rue St-Pierre et 5^e Avenue côté village)
- 7) Diminuer le nombre de logement de 20 à 1 pour la zone H-81, (à côté du CPE Baliballon);
- 8) Créer la zone H-100, (rue de l'Hôtel-de-Ville pour consolider l'unifamilial);
- 9) Retirer l'usage H-3 et H-4 de la zone H-62, (rue Payette secteur ville / enlever les multiplex);
- 10) Modifier les hauteurs en étages permises dans la zone P-58, (école St-Guillaume correction d'une erreur);
- 11) Modifier les normes d'implantation sur un terrain bénéficiant de droits acquis;
- 12) Modifier l'application des droits acquis du règlement de zonage suite à une destruction;
- 13) Modifier la définition de terrain;
- 14) Intégrer des normes pour exiger le paiement de frais de parc à la construction d'un nouveau bâtiment principal;
- 15) Exiger un certificat de conformité pour tous types d'intervention en zone sujette aux glissements de terrain;
- 16) Dans la zone H-59 (rue Richard et rue Allard du côté de la rue Richard) pour assujettir à une cote de zone inondable.

Je propose d'adopter le projet de règlement tel que déposé.

Madame la Conseillère Manon Leblanc

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.6 Avis de motion du Règlement numéro 577-22 modifiant le Règlement de zonage numéro 577 et ses amendements afin d'inclure des modifications omnibus

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Je donne avis que, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 577-22 sera présenté pour adoption.

2.7 Résolution autorisant l'adoption du premier projet du Règlement numéro 355-22 modifiant le Règlement de lotissement numéro 279-07-13 et ses amendements afin d'apporter diverses modifications en lien avec la cession aux fins de l'établissement de parcs, de terrains de jeux, d'espaces naturels ou d'accès à un lac ou à un cours d'eau

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Le présent règlement a pour objet d'apporter diverses modifications en lien avec la cession aux fins de l'établissement de parcs, de terrains de jeux, d'espaces naturels ou d'accès à un lac ou à un cours d'eau. Il vise l'arrimage des normes de frais de parc entre les secteurs Ville et Paroisse et pour permettre de percevoir des frais lors de la construction. Finalement, il modifie la méthode de calcul des frais de parc afin de favoriser l'évaluation de la valeur marchande.

Je propose d'adopter le projet de règlement tel que déposé.

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.8 Avis de motion du Règlement numéro 355-22 modifiant le Règlement de lotissement numéro 279-07-13 et ses amendements afin d'apporter diverses modifications en lien avec la cession aux fins de l'établissement de parcs, de terrains de jeux, d'espaces naturels ou d'accès à un lac ou à un cours d'eau

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Je donne avis que, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 355-22 sera présenté pour adoption.

2.9 Résolution autorisant l'adoption du premier projet du Règlement numéro 578-3 modifiant le Règlement de lotissement numéro 578 et ses amendements afin de spécifier les normes de lotissement à des fins résidentielles dans les zones autres que «H» ainsi que pour apporter diverses modifications en lien avec la cession aux fins de l'établissement de parcs, de terrains de jeux, d'espaces naturels ou d'accès à un lac ou à un cours d'eau

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Le présent règlement a pour objet de retirer les exceptions sur la réduction des normes de lotissement pour certaines zones résidentielles, spécifier les normes de lotissement à des fins résidentielles dans les zones autres que «H» résidentiel, ainsi qu'à apporter diverses modifications en lien avec la cession aux fins de l'établissement de parcs, de terrains de jeux, d'espaces naturels ou d'accès à un lac ou à un cours d'eau. Il vise l'arrimage des normes de frais de parc entre les secteurs Ville et Paroisse et pour permettre de percevoir des frais lors de la construction. Finalement, il modifie la méthode de calcul des frais de parc afin de favoriser l'évaluation de la valeur marchande.

Je propose d'adopter le projet de règlement tel que déposé.

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.10 Avis de motion du Règlement numéro 578-3 modifiant le Règlement de lotissement numéro 578 et ses amendements afin de spécifier les normes de lotissement à des fins résidentielles dans les zones autres que «H» ainsi que pour apporter diverses modifications en lien avec la cession aux fins de l'établissement de parcs, de terrains de jeux, d'espaces naturels ou d'accès à un lac ou à un cours d'eau

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Je donne avis que, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 578-3 sera présenté pour adoption.

2.11 Résolution autorisant l'adoption du premier projet du Règlement numéro 356-22 modifiant le règlement de construction numéro 280-07-13 et ses amendements afin de limiter les catégories de bâtiments et de constructions pouvant reposer sur une fondation à base de pilotis ou de pieux

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Le présent règlement a pour objet de limiter les catégories de bâtiments et de constructions pouvant reposer sur une fondation à base de pilotis ou de pieux. Il vise l'arrimage des normes des secteurs Ville et Paroisse ainsi que de limiter la possibilité de construire des agrandissements sur pilotis et pieux alors que la fondation principale est sur du béton.

Je propose d'adopter le projet de règlement tel que déposé.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.12 Avis de motion du Règlement numéro 356-22 modifiant le Règlement de construction numéro 280-07-13 et ses amendements afin de limiter les catégories de bâtiments et de constructions pouvant reposer sur une fondation à base de pilotis ou de pieux

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Je donne avis que, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 356-22 sera présenté pour adoption.

2.13 Résolution autorisant l'adoption du premier projet du Règlement numéro 579-4 modifiant le Règlement de construction numéro 579 et ses amendements afin de limiter les catégories de bâtiments et de constructions pouvant reposer sur une fondation à base de pilotis ou de pieux

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Le présent règlement a pour objet de limiter les catégories de bâtiments et de constructions pouvant reposer sur une fondation à base de pilotis ou de pieux. Il vise l'arrimage des normes des secteurs Ville et Paroisse ainsi que de limiter la possibilité de construire des agrandissements sur pilotis et pieux alors que la fondation principale est sur du béton.

Je propose d'adopter le projet de règlement tel que déposé.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.14 Avis de motion du Règlement numéro 579-4 modifiant le Règlement de construction numéro 579 et ses amendements afin de limiter les catégories de bâtiments et de constructions pouvant reposer sur une fondation à base de pilotis ou de pieux

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Je donne avis que, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 579-4 sera présenté pour adoption.

2.15 Résolution autorisant l'adoption du premier projet du Règlement numéro U-001-03 modifiant le Règlement de permis et certificats numéro U-001 et ses amendements afin de prescrire les documents et renseignements exigés lors de la réoccupation d'un immeuble abandonné ou ayant été utilisé pour la culture de cannabis, modifier les documents et renseignements exigés pour une demande de certificat d'autorisation de remblai, de déblai ou d'un muret de soutènement et pour préciser et apporter des correctifs sur des normes existantes de ce règlement

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Le présent règlement a pour objet de prescrire les documents et renseignements exigés lors de la réoccupation d'un immeuble abandonné depuis plus d'un an et pour l'occupation d'un immeuble ayant été utilisé pour y faire de la culture de cannabis.

Le présent règlement vient également modifier les documents et renseignements exigés pour une demande de certificat d'autorisation de remblai, de déblai ou pour la construction d'un muret de soutènement.

Finalement, le présent règlement vise à préciser et apporter des correctifs sur des normes existantes du règlement.

Je propose d'adopter le projet de règlement tel que déposé.

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.16 Avis de motion du Règlement numéro U-001-03 modifiant le Règlement de permis et certificats numéro U-001 et ses amendements afin de prescrire les documents et renseignements exigés lors de la réoccupation d'un immeuble abandonné ou ayant été utilisé pour la culture de cannabis, modifier les documents et renseignements exigés pour une demande de certificat d'autorisation de remblai, de déblai ou d'un muret de soutènement et pour préciser et apporter des correctifs sur des normes existantes de ce règlement

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Je donne avis que, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro U-001-03 sera présenté pour adoption.

2.17 Résolution autorisant l'adoption du premier projet du Règlement numéro 357-22 modifiant le Règlement sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale numéro 288-08-14 et ses amendements afin de réviser le contenu d'une demande et certains critères d'évaluation et afin d'élargir l'application du règlement aux projets de construction et d'agrandissement de plus de 25 mètres carrés sur l'ensemble du territoire assujéti

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

Le présent règlement a pour objet d'élargir les interventions assujétiées au règlement sur les PIIA pour le secteur de l'entrée de ville, préciser les modalités des échantillons de matériaux requis, ajouter des objectifs et critères pour les interventions visant les aires d'entreposage extérieures pour le secteur de l'entrée de ville, modifier les critères d'aménagement paysager pour le secteur de l'entrée de ville, ainsi qu'à assujétiir les nouvelles constructions, les reconstructions et les agrandissements de plus de 25 mètres carrés d'un bâtiment principal d'usage autre qu'agricole au PIIA.

Je propose d'adopter le projet de règlement tel que déposé.

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.18 Avis de motion du Règlement numéro 357-22 modifiant le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 288-08-14 et ses amendements afin de réviser le contenu d'une demande et certains critères d'évaluation et afin d'élargir l'application du règlement aux projets de construction et d'agrandissement de plus de 25 mètres carrés sur l'ensemble du territoire assujéti

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

Je donne avis que, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 357-22 sera présenté pour adoption.

2.19 Résolution autorisant l'adoption du premier projet du Règlement numéro 581-6 modifiant le Règlement sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale numéro 581 et ses amendements afin de réviser le contenu d'une demande et d'ajouter des critères visant l'esthétisme et la durabilité des matériaux

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Le présent règlement a pour objet d'ajouter des échantillons de matériaux pour les murs extérieurs dans les documents obligatoires à déposer avec une demande de PIIA, à ajouter un objectif et à préciser deux critères pour l'évaluation des projets de nouvelle construction et d'agrandissement de bâtiment principal de plus de 25 mètres carrés assujétiées au règlement sur les PIIA. Les critères mentionneront que des retours de matériaux présents sur la façade principale doivent être prévus sur les murs latéraux du bâtiment ainsi qu'une interdiction d'utilisation du déclin de vinyle pour tout mur de façade principale ou secondaire.

Je propose d'adopter le projet de règlement tel que déposé.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.20 Avis de motion du Règlement numéro 581-6 modifiant le Règlement sur les Plans d'Implantation et d'Intégration Architecturale numéro 581 et ses amendements afin de réviser le contenu d'une demande et d'ajouter des critères visant l'esthétisme et la durabilité des matériaux

Madame la Conseillère Dona Bouchard

Je donne avis que, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 581-6 sera présenté pour adoption.

2.21 Résolution autorisant l'adoption du premier projet du Règlement numéro 582-1 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 582 afin de retirer les classes d'usages résidentielles de la liste des usages conditionnels pouvant être autorisés

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Le présent règlement a pour objet de retirer les classes d'usages résidentielles de la liste des usages conditionnels pouvant être autorisés.

Je propose d'adopter le projet de règlement tel que déposé.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.22 Avis de motion du Règlement numéro 582-1 modifiant le Règlement sur les usages conditionnels numéro 582 afin de retirer les classes d'usages résidentielles de la liste des usages conditionnels pouvant être autorisés

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Je donne avis que, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 582-1 sera présenté pour adoption.

2.23 Résolution autorisant l'adoption du premier projet du Règlement numéro 021-02 modifiant le Règlement concernant la démolition numéro 021 et ses amendements afin de retirer de l'application du règlement les bâtiments principaux situés à l'extérieur du périmètre urbain et de la zone agricole permanente

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

Le présent règlement a pour objet de retirer de l'application du règlement les bâtiments principaux situés à l'extérieur du périmètre urbain et de la zone agricole permanente.

Je propose d'adopter le projet de règlement tel que déposé.

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

2.24 Avis de motion du Règlement numéro 021-02 modifiant le Règlement concernant la démolition numéro 021 et ses amendements afin de retirer de l'application du règlement les bâtiments principaux situés à l'extérieur du périmètre urbain et de la zone agricole permanente

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

Je donne avis que, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 021-02 sera présenté pour adoption.

2.25 Avis de motion, présentation et dépôt du projet de Règlement 057 établissant les taux de taxation et la tarification des services municipaux ainsi que les conditions de perception pour l'exercice financier 2022

Ce point est ajourné.

3. ADMINISTRATION

3.1 Résolution autorisant le paiement des comptes du mois de décembre 2021 et approuvant le journal des déboursés incluant les dépenses autorisées en vertu du règlement 007

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Je propose d'autoriser le paiement des factures au montant de 378 119,14 \$ et d'approuver le journal des déboursés totalisant des dépenses pour une somme de 738 174,63 \$ incluant des dépenses autorisées en vertu du règlement 007 ainsi que les salaires du mois de décembre au montant de 193 931,55 \$.

Madame la Conseillère Manon Leblanc

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

3.2 Dépôt du rapport de la directrice générale sur les ressources humaines

La directrice générale a déposé son rapport sur les ressources humaines. Il est disponible pour consultation.

3.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 180 400 \$ qui sera réalisé le 26 janvier 2022

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

La Ville de L'Épiphanie doit financer ou refinancer les Règlements 298-04-16 et E-007 pour un montant total de 1 180 400 \$ pour une période de 5 ans. Je propose d'autoriser le renouvellement du financement selon les conditions déposées et d'autoriser le maire et la trésorière à signer les billets.

297-04-16	Règlement décrétant des travaux de réfection de fossés, de ponceaux et d'émissaires dans le secteur du domaine des Deux Lacs (phases 1 et 2) et autorisant à cette fin une dépense et un emprunt à long terme de 1 081 000 \$	619 000 \$
E-007	Règlement décrétant des dépenses et un emprunt pour la phase 2 de la réfection du rang St-Esprit	561 400\$

Madame la Conseillère Manon Leblanc

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

3.4 Résolution adjugeant l'emprunt de courte échéance de 1 180 400 \$

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Suite à l'appel d'offres public effectué par le ministère des Finances et sur recommandation de celui-ci, je propose d'accepter l'offre de la Banque Royale du Canada aux taux de 2,49 % pour une période de 5 ans et de mandater le maire et la trésorière afin de signer les billets.

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

3.5 Résolution déterminant le taux d'intérêt et de pénalité sur les comptes de taxes annuels impayés de l'année 2022

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Je propose que le taux d'intérêt sur les comptes de taxes impayés soit fixé à 10 % et que la pénalité soit fixée à 5 %.

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

3.6 Résolution autorisant le paiement de l'assurance Responsabilité pour la période du 1^{er} novembre 2021 au 1^{er} novembre 2022

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

La Ville de L'Épiphanie a autorisé l'Union des Municipalités du Québec à procéder à un appel d'offres en son nom. À la suite de l'analyse des offres déposées, le contrat a été octroyé à BFL Canada pour l'assurance Responsabilité. Je propose d'autoriser le paiement de la prime responsabilité du 1^{er} novembre 2021 au 1^{er} novembre 2022 au montant de 208 754,97 \$, taxes incluses à BFL Canada.

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

3.7 Résolution adoptant le budget de fonctionnement 2022 de l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie

Madame la Conseillère Manon Leblanc

La Ville de L'Épiphanie a reçu le budget de fonctionnement 2022 pour l'OMH. La contribution de la Ville de L'Épiphanie se chiffre à 88 053,44 \$.

Je propose d'adopter le budget 2022 pour l'Office municipal d'habitation de L'Épiphanie.

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

3.8 Résolution autorisant l'augmentation des salaires des employés cadre au 1^{er} janvier 2022

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Je propose d'autoriser une augmentation des salaires des cadres de 2% rétroactif au 1^{er} janvier 2022. Si le taux obtenu dans le cadre de la négociation collective des employés est supérieur à 2%, les salaires des cadres seront ajustés rétroactivement de la différence entre le taux de la convention et le 2% obtenu.

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aucun point.

5. TRANSPORTS

5.1 Résolution autorisant la signature d'une entente dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale – volet soutien pour le projet de Mobilité Centre-Ville phase 1 (dossier URC98689)

Madame la Conseillère Dona Bouchard

La Ville a obtenu une aide financière du gouvernement du Québec d'un montant de 615 310 \$ pour le projet *Mobilité Centre-Ville phase 1*. Je propose d'autoriser Steve Plante, maire et Flavie Robitaille, greffière à signer la convention d'aide financière tel que déposée.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Résolution autorisant le dépôt du plan d'intervention

Madame la Conseillère Manon Leblanc

Je propose que les procédures soient entamées afin que la plan d'intervention déposé soit transmis aux fins d'analyse au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation. Je propose de mandater la firme GBI Experts-conseil afin de déposer ledit plan et à en effectuer le suivi pour et au nom de la Ville de L'Épiphanie.

Monsieur le Conseiller Stéphane Amireault

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

6.2 Dépôt de l'audit quinquennal de la station de production d'eau potable 2016-2021

L'audit a été déposé et est disponible pour consultation sur le site Internet.

7. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

7.1 Résolution relative à la demande #2021-033 de PIIA concernant des travaux de construction d'un bâtiment d'habitation trifamiliale isolé situé sur le lot 6 376 075 - rue du Chaïnon

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Une demande de modification du PIIA acceptée en novembre 2021 a été soumise suite à la constatation que la couleur grise était discontinuée en usine pour les fascias. La modification consiste à remplacer la couleur grise par la couleur blanche pour les soffites, les fascias et les garde-corps du bâtiment. Le comité d'urbanisme et le comité consultatif d'urbanisme recommandent d'entériner cette demande de modification. Je propose donc de l'accepter.

Madame la Conseillère Dona Bouchard

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

7.2 *Résolution autorisant la conversion du Fonds de dernier recours de la MRC de L'Assomption vers un nouveau Fonds Relance pour les entreprises ayant été affectées par la COVID-19*

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

Je propose d'autoriser la conversion du Fonds de dernier recours de la MRC de L'Assomption, géré par CIENOV, vers un nouveau Fonds Relance pour les entreprises ayant été affectées par la COVID-19 et de mandater Steve Plante, maire afin de signer l'avenant 2022-01 au protocole d'entente tel que présenté.

Madame la Conseillère Manon Leblanc

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

7.3 *Résolution autorisant Mme Caroline Pérusse, à titre de fonctionnaire désignée pour l'application des règlements municipaux*

Madame la Conseillère Dona Bouchard

À la suite de la nomination de Mme Caroline Pérusse à titre d'inspectrice en urbanisme et environnement, je propose d'habiliter cette dernière pour l'application des règlements municipaux d'urbanisme, de nuisances et en environnement, ainsi que leurs amendements, incluant l'inspection, l'émission de permis, certificats, avis et constats d'infraction.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.

Monsieur le Maire Steve Plante

Adopté à l'unanimité.

8. LOISIRS ET CULTURE

Aucun point.

9. CORRESPONDANCE ET COMMUNICATION DU CONSEIL

9.1 *Demande d'autorisation d'aménagement d'un chemin sur le lot 2 893 420, ancienne voie ferrée longeant le rang St-Esprit*

La demande a été déposée au conseil.

10. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

La greffière fait la lecture des questions posées par écrit.

Aucune question n'a été déposée.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Madame la Conseillère Dona Bouchard

L'ordre du jour n'étant pas épuisé, je propose d'ajourner la séance au 25 janvier 2022 à 13 h.

Monsieur le Conseiller Michel Ouellet

J'appuie cette proposition.